



Apprentissage et congés spéciaux

Par **Daviddu49**, le **28/08/2023** à **18:36**

Mon enfant est en apprentissage et je voudrais savoir si il a droit à des congés car nous nous pacsons avec sa mère.

Si oui combien

Merci de votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **28/08/2023** à **18:43**

BONJOUR et bienvenue

(Les CGU du site demandent l'application des formules de politesse...)

L'apprenti bénéficie des mêmes droits que les autres salariés de l'entreprise. Il ne peut pas être exclu des dispositions générales d'une convention collective, d'un accord d'entreprise, d'un usage ou d'un engagement de l'employeur.

Par **janus2fr**, le **29/08/2023** à **07:05**

Bonjour,

Il n'est pas prévu de congé spécial dans le code du travail pour le pacs de ses parents (ni même le mariage)...

Par **P.M.**, le **29/08/2023** à **09:35**

Bonjour,

Ce n'est donc que la Convention Collective applicable ou un Accord d'entreprise qui pourrait le prévoir, ce qui serait surprenant...